



**Commentaires sur
le livre vert du gouvernement québécois
intitulé
« La forêt pour construire le Québec de demain »**

Mars 2008

**La forêt pour construire le Québec de demain
- Consultation -**

Le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) désire participer à la consultation sur le Livre vert. Le CREGÎM travaille activement depuis plusieurs années avec ses partenaires régionaux à la promotion et à la mise en œuvre du développement durable en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Plus particulièrement, le projet « Ensemble pour un avenir durable » qui a débuté en 2005, a initié une démarche de concertation afin que la région se dote d'une vision commune de développement durable et vise maintenant à élaborer un plan d'action régional de mise en œuvre. Il est donc primordial pour nous que notre démarche rejoigne celle du gouvernement québécois, qu'on parle ici d'énergie, de matières résiduelles, de la ressource-forêt, ou tout autre sujet en lien avec l'environnement .

Afin de faciliter la rédaction de la position régionale de la CRÉ-GÎM, nous vous transmettons par écrit les interventions verbales du CREGÎM lors de la période d'échanges sur les 9 orientations du Livre vert, lors du passage de la CRNT à Bonaventure le 12 mars 2008.

- La région Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine vient tout juste d'adopter officiellement en décembre 2007, après un long processus de 25 mois, une vision commune et concertée du développement durable. La CRÉ-GÎM, la CRNT ou tout autre instance qui aura à proposer, planifier, mettre en œuvre et ou coordonner des actions, devront toujours considérer comme « toile de fond », la vision régionale de développement durable.
- La planification des stratégies sylvicoles doit être supportée par des connaissances scientifiques et techniques suffisantes. La région Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine regorge d'experts forestiers, pensons notamment au Consortium en foresterie et/ou au département de foresterie du Cégep de Gaspé. Il faut utiliser ces ressources de chez-nous et garantir un financement adéquat à la recherche. Il faut s'assurer que les différents volets de recherche couvrent les sphères d'un aménagement forestier durable.
- Le Livre vert propose l'obligation d'un 8% d'aires protégées pour l'ensemble du Québec. Comme la Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine compte actuellement 12% d'aires protégées, cette norme sera-t-elle considérée en région ou ignorée? Notons qu'à l'ère de la régionalisation, la norme proposée, elle, ne l'est pas.

- La consultation actuelle s'effectue au pas de course, les délais pour apporter des commentaires sont trop courts. Le sujet est complexe et demande mûre réflexion. Lorsque sera venu le temps de discuter des moyens envisagés pour mettre en œuvre les actions liées aux orientations proposées, la population désire être consultée à nouveau, avec un délai raisonnable qui permettra une réflexion beaucoup plus approfondie.
- Le Livre vert accorde à l'eau un rayonnement dominant dans sa mise en page. Toutefois, aucun paragraphe du Livre vert ne reconnaît l'importance de l'eau et de la gestion par bassin versant pourtant reconnue par le MDDEP et la Politique nationale de l'eau.
- Le Livre vert décrit à plusieurs reprises l'état de la forêt uniquement par rapport à la matière ligneuse. Dans un contexte de développement durable, l'état de la forêt doit être considéré comme un tout, ce qui inclut, en plus du développement économique, l'environnement et la société, c'est-à-dire l'eau, la faune, les paysages et les communautés qui côtoient la forêt de par leurs activités.
- De façon général, le Livre vert propose plusieurs éléments intéressants de régionalisation depuis longtemps demandés. Toutefois, le MRNF place la CRÉ-GIM dans une position délicate puisqu'elle est concernée par différentes propositions contenues dans le Livre vert, notamment celles concernant la régionalisation de la gestion forestière. Les mémoires recueillis seront analysés par la CRÉ et une position régionale sera soumise au MRNF. Aucune ligne directrice pour l'analyse des mémoires n'est suggérée dans le Livre vert. Concernant les 9 orientations proposées, le consensus sera beaucoup plus facile mais qu'en sera-t-il lors de la rédaction éventuelle des moyens proposés?

De plus, après avoir lu et entendu d'autres commentaires, nous désirons en appuyer quelques-uns;

- L'objectif de doubler le rendement quantitatif de nos forêts risque de perturber grandement notre patrimoine forestier. En effet, nous assistons à des baisses de possibilité forestière d'une part et le désir de doubler le volume d'autre part. Comment les sylviculteurs s'y prendront-ils? Auront-ils recours à des espèces non indigènes ou hybrides dont les impacts à long terme sont inconnus? Auront-ils recours à des fertilisants? Des études ont-elles été réalisées? Qu'advient-il de nos sols? Pour l'avoir expérimenté, les pays scandinaves en sont maintenant venus à voir comment ils vont maintenant restaurer leur patrimoine

forestier... Doubler le rendement en volume de nos forêts peut-il être considéré comme un développement durable?

- Plusieurs terminologies utilisées dans le Livre vert ne sont pas clairement définies. Les intentions sylvicoles ne sont pas plus claires. Il semble aussi y avoir confusion dans les principes relatés dans le nouveau zonage du territoire (zone de préservation, zone d'aménagement écosystémique et zone de sylviculture intensive). Lorsqu'on parle de « compagnies sylvicoles », ce terme inclut-il les compagnies qui effectuent aussi la récolte? Par exemple, la Coopérative forestière de Saint-Elzéar en Gaspésie récolte le bois et effectue la sylviculture sur son territoire. Sera-t-elle considérée comme une « compagnie sylvicole »?
- Dans la structure proposée, on considère 8% d'aires protégées. Du 92% restant, on propose 70% de ZAE et 30% de ZSI. Dans un contexte de régionalisation, doit-on supposer que ces normes proposées s'appliqueront en tenant compte des particularités régionales ou encore une fois devront nous vivre avec des normes uniformisées pour l'ensemble du Québec?
- Dans le Rapport Coulombe, on parle de 1350 hectares de territoire à protéger en Gaspésie et aux Îles. Comment s'en assurer?
- Aux niveau des impacts (environnementaux, sociaux et économiques) : Aucune étude d'impact n'a été faite concernant les orientations proposées. Y en aura-t-il une? Sera-t-elle régionale ou nationale? Comment parler alors d'orientations axées sur un développement durable?
- Notre patrimoine forestier. Comment promouvoir cette culture? Les générations futures doivent connaître l'histoire de la forêt québécoise.

En terminant, la région Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine se distingue par sa géographie particulière, soit une péninsule et un groupe d'îles séparés par 235 kilomètres. Vous comprendrez que ces deux milieux sont très différents l'un de l'autre et que chacun possède une dynamique forestière propre à ses réalités. Pour cette raison, le CREGÎM vous prie de considérer le document de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine qui lui, vous informe spécifiquement sur le contexte lié au milieu insulaire alors que le nôtre, émet une opinion plus régionale.